

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL**

**DEL.2018.12.04-007 – Conclusion d’avenants à des contrats de droit public**

L’an deux mil dix huit, le quatre décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Absent / Excusés: 8
- Nombre de procurations : 8
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2018

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

14 DEC. 2018

Bureau du Courier

Madame Viviane BEZIN a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
SAUX Brigitte		X	FLOIRAC Nicole
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	TURBÉ Roselyne
PONS Annie	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline	X		
SALMON Monique		X	VINCE Bernard
PERROUD Dominique		X	de FRANÇOIS Béatrice
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	VERDIER Marc
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
BARLAND François	X		
SEILLADE Jeannine	X		
BRIC Jean-François	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri		X	PAGADOY Michel
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard	X		

**DEL.2018.12.04-007 – Conclusion d’avenants à des contrats de droit public****Rapporteur** : Madame Rajaa KRATA

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 ;
- Vu l’avis favorable de la Commission Administration Générale/Ressources Humaines en date du 21 novembre 2018 ;
- Vu l’avis favorable du Comité technique en date du 21 novembre 2018 ;

Pour les besoins de service de l’E.M.A., au vu du nombre d’inscrits, il paraît nécessaire d’adapter le nombre exact d’heures de cours pour un certain nombre de disciplines.

Six contrats de droit public d’une durée indéterminée sont concernés comme suit :

<b>Discipline</b>	<b>Quotité de Travail</b>	<b>Nouvelle Quotité de travail</b>
Instrument à corde	23h00	28h30
Instrument à vent	19h00	21h40
Danse moderne jazz	15h00	16h00
Chant	19h00	26h00
Percussions	12h00	11h40
Batterie	16h00	15h30

Quatre contrats de droit public d’une durée déterminée sont concernés comme suit :

<b>Discipline</b>	<b>Quotité de Travail</b>	<b>Nouvelle Quotité de travail</b>
Harpe/Formation musicale	11h00	6h20
Danse (hip hop)	4h30	5h30
Piano	12h00	15h00
Claquettes	2h00°	1h50

En outre, il est apparu que le CDI d’un professeur de danse prévoyait une rémunération selon un tarif horaire et non en fonction d’un indice. Dans un souci de cohérence, il est proposé d’établir ce contrat sur la base d’un indice de rémunération. Au vu des diplômes obtenus par ce professeur, et toujours dans un souci de cohérence avec les principes de rémunération au sein de l’EMA, il est proposé de conclure un avenant au contrat de droit public à durée indéterminée d’enseignement de la danse (danse classique) afin d’établir la rémunération sur la base de l’indice majoré 500.

**Le Conseil Municipal**

Ayant entendu l’exposé de Madame Rajaa KRATA

Après en avoir délibéré

Pour : 29

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**Décide**

- d'approuver la conclusion d'avenants aux contrats de droit public à durée déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer lesdits avenants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,

Le 4 décembre 2018



Béatrice de FRANÇOIS  
Maire de Parempuyre

